

**RENCONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DU GROUPE MONTAGNE
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Mercredi 15 janvier 2020**

Personnes présentes : Groupe Montagne :

Anne Molnarfi
Béatrice Zahler
Ursula Wehrli

Marion Garcia Bedetti, conseillère administrative déléguée
Sébastien Pache, chef de la Police municipale
Alexandre Fouchault, responsable Ecole, jeunesse, petite enfance
Sandrine Ballin, secrétaire Police municipale

Procès-verbal : Sandrine Ballin

Madame Garcia Bedetti, Conseillère administrative déléguée souhaite la bienvenue aux représentantes du groupe Montagne.

En préambule, Madame Molnarfi remercie par avance la commune d'avoir organisé cette séance. Elle fait ensuite part des interrogations des habitants du chemin De-La-Montagne concernant les incivilités qui perdurent dans le quartier.

Les habitants signalent que depuis le début des travaux de rénovation, soit en septembre 2017, ils ont constaté une augmentation des actes de vandalisme. En effet, des individus squattent les allées (no. 124 et à côté) en journée vers 9h30, 12h ou le soir jusqu'à 24h et des dommages sont commis au niveau des sous-sols (tags, extincteurs vidés...). Certains consomment des joints dans la buanderie ou dans les étages. Des extincteurs ont également été vidés à l'extérieur du bâtiment.

Le problème est qu'auparavant il n'était pas possible d'entrer dans l'immeuble (porte d'accès avec code et portes verrouillées au niveau du garage). Actuellement, les portes au niveau du garage ne sont plus verrouillées et la régie a indiqué que ces portes devaient restées accessibles tant au niveau de l'entrée que de la sortie. L'entreprise Steiner a indiqué aux habitants qu'elle pouvait être amendée si les portes n'étaient pas ouvertes. La police municipale vérifiera si légalement les portes de garage menant au bâtiment doivent être accessibles en tout temps.

Madame Molnarfi signale que 300 ouvriers travaillent sur le site, ce qui implique de nombreux va-et-vient, et il est donc difficile de savoir si ce sont des ouvriers ou des jeunes qu'ils croisent.

Monsieur Pache rappelle qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 117 ainsi que la police municipale en cas d'incivilités constatées sur le moment. Si les constats ont lieu par exemple le lendemain des faits,

il est toujours utile de les signaler par téléphone au 022 869.17.56 ou par mail : apm@chene-bougeries.ch avec photos à l'appui.

Chaque signalement fait l'objet de l'ouverture d'une main courante.

Plus nous avons d'informations avec jour, plage horaire, signalement et plus il est possible de planifier des patrouilles aux heures « sensibles ».

M. Pache précise que tous les lundi matin, un échange de renseignement à lieu entre la police cantonale et la police municipale. Donc, tous faits signalés à l'un ou l'autre des deux services sera communiqué lors de cet échange.

Et il ne faut pas attendre d'être exaspéré pour signaler tout évènement. Madame Molnarfi rappellera tout cela aux habitants lors de leur prochaine assemblée.

Monsieur Pache informe les personnes présentes de la modification des horaires de patrouilles de la police municipale les vendredis soirs, soit jusqu'à 23h en lieu et place de 22h. L'extension de l'horaire le vendredi fait suite à une analyse qui indique que c'est le soir où il y a eu le plus de réquisitions de la part des citoyens et constats d'incivilités de la part de la police municipale ou police cantonale.

Il indique également que des passages de police-secours seront effectués entre 23h30 et 02h00 ces prochaines semaines le vendredi et samedi soir.

Monsieur Pache informe que des contraventions dont le montant avoisine les CHF 400.- ont été délivrées par les services de police. Ces contraventions permettent ensuite à la police cantonale d'établir des interdictions de périmètre consistant à délimiter une zone dans le quartier où les personnes concernées ne peuvent plus accéder durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Il précise qu'au niveau police cantonale et police municipale, il est souhaité transmettre à la régie du centre commercial les identités des individus ayant causé des problèmes ces derniers temps, afin qu'elle établisse des interdictions de périmètre au niveau du centre commercial.

Les représentants du groupe Montagne indiquent qu'il a été relevé une certaine forme d'incivilités de la part de jeunes aux abords du centre commercial aux environs de 12h, consistant à se regrouper par exemple devant la pharmacie, et en ne laissant aucun passage possible pour les clients du centre qui doivent s'écarter du trottoir pour continuer leur chemin.

Les habitants sont invités à manifester par écrit leur mécontentement concernant les incivilités aux abords du centre commercial auprès de la régie dudit centre, soit la régie Moser. La régie sera ainsi certainement plus encline à établir des interdictions de périmètre.

Madame Molnarfi a également signalé que des jeunes, qui se trouvent parfois au passage Dinu-Lipati le soir, génèrent des nuisances sonores. Elle précise également que durant les vacances scolaires les jeunes sont plutôt présents en journée et moins le soir.

Madame Garcia relève que l'état du centre commercial incite les jeunes à s'y installer. Les lieux sont devenus une zone de rencontre pour ces derniers.

Monsieur Fouchault rappelle que c'est le rôle des Travailleurs sociaux hors-murs de prendre contact avec ces jeunes et d'établir un dialogue. Une séance va être organisée avec les TSHM, en présence de Mme Garcia et M. Fouchault, où il leur sera demandé de fréquenter les jeunes régulièrement afin de faire un travail avec eux.

M. Pache indique que si certains habitants souhaiteraient rencontrer le groupe de jeunes, cela pourrait faire l'objet d'une éventuelle préparation de la rencontre par les Travailleurs sociaux hors-murs.

Il est proposé aux représentants du Groupe Montagne de mettre en place un groupe de travail qui se réunira une fois par mois afin de faire le point sur l'évolution de la situation, ce qui est accepté. La prochaine séance aura donc lieu le mercredi 19 février à 15h.

La prochaine assemblée générale du groupe Montagne aura lieu le mardi 4 février à 20h30 et il a été proposé qu'un représentant de la police municipale et des TSHM puissent assister à cette séance afin d'aborder les problématiques citées ci-dessus. Il sera également proposé à la police de proximité du poste de Chêne d'assister à cette séance.